



LES GARANTIES



OXYDATION

Oxydation accidentelle



CASSE

Dommages matériels accidentels



VOL

Vol avec effraction, Vol avec agression, Vol à la tire,
Vol à la sauvette et Vol par introduction clandestine

+
Communications frauduleuses



PROTECTION JURIDIQUE

Protection en cas de litige suite à un achat sur internet (uniquement pour la formule Extenso)

LES APPAREILS GARANTIS

Les appareils d'un foyer achetés neufs ou reconditionnés et de moins de 5 ans à compter de la date figurant sur la facture d'achat d'un professionnel :

- appareils de téléphonie mobile ;
 - appareils nomades : ordinateur portable, tablette tactile, console de jeux portable, appareil photo ;
 - objets connectés : montre, casque sans fil, enceinte ;
- + leurs accessoires : tous les équipements livrés avec l'appareil et tous les équipements achetés le même jour que l'appareil garanti et compatibles avec celui-ci.

LIMITES DES GARANTIES

- Carence de **60 jours** pour les garanties vol, casse et oxydation, à partir de la date d'effet du contrat.
- En cas de sinistre, l'appareil est **réparé ou remplacé**.
- Garantie limitée à **2 sinistres casse/oxydation par Année d'assurance dont 1 maximum pour le vol**.
- Plafonds de garantie par Année d'assurance :

Formule Essentielle : **1 500€ TTC dont 700€ TTC maximum pour la téléphonie**.

Formule Extenso : **2 000€ TTC dont 1 500€ TTC maximum pour la téléphonie**.

- **Spécificités de la formule Essentielle** : franchise de 50€ /an et 1% de Vétusté /mois en cas de remplacement ou indemnités financières à partir de la date d'achat figurant sur la facture du professionnel du produit acheté neuf ou reconditionné.



LES ⊕ DE L'ASSURANCE FOYER CONNECTÉ

- ⊕ Un tarif unique pour un nombre illimité d'appareils assurés ;
- ⊕ Aucun justificatif requis à l'adhésion ;
- ⊕ 2 niveaux de garanties pour toucher une plus large cible ;
- ⊕ Formule Extenso : protection juridique en cas d'achat sur internet ;
- ⊕ Formule Essentielle : tarif très compétitif.